

LES AUTORITÉS DU PASSÉ

Mémoires (in)disciplinées du camp de Breendonk, 1944-2010

- **Bruno Benvindo** -

Modeste bourgade de la province d'Anvers, Breendonk devient, à partir de 1944, le cœur de la mémoire belge de la Seconde Guerre mondiale. Mais loin de se transformer en paisible lieu d'hommage, l'ancien camp nazi qui y avait été installé sous l'Occupation est l'enjeu d'un âpre combat pour le souvenir. Qui a le droit d'y parler de la guerre ? La question, qui éclate à la Libération, reste controversée jusqu'aujourd'hui. À travers une approche centrée sur les acteurs de la commémoration, cette contribution explore la manière dont les victimes, les pouvoirs publics et les citoyens ordinaires tentent chacun de faire valoir leurs droits sur le passé. En analysant le basculement d'une mémoire patriotique vers une mémoire placée sous le signe des droits de l'homme, on s'interrogera notamment : les nouveaux idéaux démocratiques vantés au mémorial national de Breendonk à partir des années 1990 sont-ils pour autant porteurs d'une nouvelle "démocratie du souvenir" ? À l'instar des anciennes doctrines patriotiques, la rhétorique des droits de l'homme n'exige-t-elle pas, elle aussi, pour se faire entendre que d'autres voix soient réduites au silence ?

I. Introduction

La mémoire de la Seconde Guerre mondiale s'est, en Belgique comme pour bien d'autres pays d'Europe occidentale, avant tout inscrite dans les cadres et lieux du conflit 1914-1918. Que l'on songe aux innombrables monuments aux morts de la Première Guerre mondiale qui, dans les villes et villages, se voient après 1944 simplement complétés par le nom des victimes du conflit qui vient de s'achever. Un tel processus de "retraditionnalisation" de la guerre 1940-1944 s'opère également dans les monuments d'ampleur nationale. À la tour de l'Yser dressée sur la plaine de Dixmude comme au Soldat inconnu érigé au cœur de Bruxelles, deux lieux de mémoire antagonistes nés au lendemain de la Première Guerre mondiale, le conflit 1940-1944 est simplement replacé dans un récit plus large. La seconde occupation ne modifie qu'à peine le sens des commémorations qui s'y tiennent depuis plusieurs décennies : le cadre de référence y reste la nation belge, que ce soit pour la contester ou la glorifier. Cette continuité ne se marque, de surcroît, pas seulement dans les formes et les discours. Après 1944, les "milieux de mémoire" issus du conflit 1914-1918 – en particulier les associations d'anciens combattants et leurs sympathisants – conservent la haute main sur les commémorations¹. Tant sur le plan symbolique qu'au niveau matériel ou organisationnel, la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale "invente" finalement peu.

Breendonk, qui sera au centre de cette contribution, constitue à cet égard une remar-

quable exception. Enceinte militaire transformée en *Auffanglager* (littéralement "camp d'accueil") sous l'Occupation, le lieu fait après la Seconde Guerre mondiale son apparition dans le paysage commémoratif belge. Contrairement à la tour de l'Yser ou au Soldat inconnu, aucune communauté mémorielle organisée n'est préalablement établie dans ce "nouveau" lieu de mémoire. En conséquence, un virulent débat peut éclater dans les années qui suivent la Libération : qui a le droit d'y parler de la guerre ? En ce lieu qui ne peut s'appuyer sur une longue tradition commémorative, la question n'a rien d'évident. Dans un premier temps, elle met aux prises une mémoire dite populaire et une mémoire supposée plus honorable, portée par des anciens prisonniers politiques du camp. Résolus à faire valoir leurs droits sur "leur" lieu de souffrance, ces rescapés mènent campagne jusqu'au Parlement. Ils trouvent bientôt dans les pouvoirs publics un allié de poids, qui en 1947 décrète Breendonk mémorial national. Dans un paysage commémoratif éclaté, où la mémoire se fait d'autant plus polyphonique que les autorités politiques s'avèrent remarquablement absentes du débat sur le passé de guerre, Breendonk est dès lors, plus que jamais, un cas à part : il est l'unique site d'ampleur nationale, soutenu et financé par l'État, où est commémoré le conflit 1940-1944.

La création du mémorial national ne signifie pourtant pas qu'un consensus s'impose autour du souvenir que doit porter Breendonk. Comme nous le verrons, envisagé sur la période qui court de la Libération à

1. BRUNO BENVINDO & EVERT PEETERS, *Les décombres de la guerre. Mémoires belges en conflit, 1945-2010*, Bruxelles, 2012.

aujourd'hui, le combat pour la mémoire de l'ancien *Auffanglager* peut être divisé en trois séquences chronologiques. À la première phase qui voit entre 1944 et 1947 se heurter des appropriations "populaires" du lieu à la mémoire des rescapés, succède une deuxième phase, tout aussi troublée, de concurrence mémorielle. De 1948 au milieu des années 1990, une lutte presque permanente oppose l'institution à divers groupements politiques entendant défendre "leur" propre histoire de la Seconde Guerre mondiale. Enfin, avec la reprise en main du mémorial par le ministère de la Défense nationale à partir des années 2000, s'ouvre la troisième et dernière phase de l'histoire de Breendonk comme lieu de mémoire. L'heure n'est toujours pas à l'apaisement : ce sont désormais les autorités publiques et la nouvelle société civile de la mémoire qui entrent en concurrence frontale avec des "anciens" qui redoutent de perdre leur monopole sur le souvenir.

Les trois séquences chronologiques qui sont ici distinguées correspondent, on le voit, à trois configurations de la relation qui lie rescapés, citoyens ordinaires et autorités étatiques à Breendonk. En se centrant de cette manière sur les acteurs de la commémoration, plutôt que sur les seules représentations auxquelles se limitent trop souvent les études sur la mémoire collective, cette contribution interrogera la formation du patchwork mémoriel belge. On le sait, en Belgique moins encore que dans les autres pays d'Europe occidentale, un consensus n'a jamais émergé autour du souvenir de

l'Occupation. Les notions de résistance, de collaboration ou de "répression" y ont, jusqu'à aujourd'hui, une charge émotionnelle qui divise bien plus qu'elle unit². Prospérant sur des clivages remontant à la Première Guerre mondiale, ces mémoires antagonistes se sont ancrées dès la Libération dans l'espace public. Des communautés mémorielles concurrentes se sont (ré)appropriées des lieux de mémoire spécifiques, donnant naissance à un paysage commémoratif éclaté. À travers le cas de Breendonk, cet article montrera que la cristallisation des mémoires belges en un paysage physiquement morcelé n'a rien d'un processus naturel. À l'*Auffanglager* comme ailleurs, la fusion d'un lieu avec une communauté mémorielle spécifique – caractéristique du patchwork commémoratif belge – est le fruit d'une négociation permanente, et reste toujours en équilibre instable. Si presque toutes les "positions" à l'égard du passé de guerre trouvent une place dans le paysage commémoratif, il n'est pas pour autant question de pluralité ou de démocratie du souvenir autour de ces monuments. Paradoxalement, la concurrence externe entre les lieux de mémoire nourrit en effet un combat interne pour l'homogénéité. La lutte pour le souvenir, autrement dit, prend avant tout place au sein de chaque monument. L'histoire de ces lieux de mémoire, comme l'indiquera ici un regard sur plus d'un demi-siècle de commémorations à Breendonk, peut dès lors être lue comme autant de tentatives de réduire au silence les voix discordantes, et de mettre en cage le passé.

2. JOSÉ GOTOVITCH & CHANTAL KESTELOOT (dir.), *Collaboration, répression : un passé qui résiste*, Bruxelles, 2002.

II. 1944-1947 : une kermesse mémorielle ?

Avant la Seconde Guerre mondiale, le village de Breendonk ne doit sa très modeste renommée qu'au fort qui y a été construit au début du XX^e siècle. Pièce de la ceinture érigée autour du "réduit national" d'Anvers dans l'espoir de préserver la neutralité du pays, ce fort est bombardé en octobre 1914 par les troupes allemandes et tombe aux mains de l'occupant neuf jours plus tard. Mais c'est une autre occupation, la seconde en moins d'une génération, qui fait entrer son nom de Breendonk dans le "roman national". De septembre 1940 à août 1944, l'occupant utilise les infrastructures de ce complexe militaire pour y enfermer les "suspects". À l'*Auffanglager* Breendonk, les détenus sont internés pour une durée indéterminée, avant d'être transférés ou déportés. Dans un premier temps, ces prisonniers sont pour partie des Belges, la plupart arrêtés en raison de leurs opinions hostiles à l'Allemagne nazie, et pour partie des Juifs, souvent de nationalité étrangère, internés pour résistance ou pour motif racial³. Par la suite, à partir de l'été 1942, le nombre de Juifs diminue drastiquement, suite à l'ouverture du *SS-Sammellager* Dossin à Malines, première étape de la déportation vers Auschwitz. Le régime carcéral en vigueur à Breendonk est extrêmement brutal. Tortures physiques et morales y sont monnaie courante, notamment de la part des *SS* flamands engagés à partir du mois de septembre 1941 pour

seconder leurs homologues allemands. Au final, des 3.500 détenus qui transitent par le camp de Breendonk, la moitié à peine survit à la Seconde Guerre mondiale⁴.

Le régime particulièrement sévère régnant à Breendonk fait de ce camp, déjà sous l'Occupation, un enjeu de propagande. Les photographies prises par l'Allemand Otto Kropf témoignent de l'intensité de ce premier combat pour la mémoire. Correspondant de guerre en Belgique pour la *Propaganda-Staffel*, Kropf réalise en juin 1941 un reportage sur l'*Auffanglager*⁵. Ses clichés transforment ce lieu en un camp propre et ordonné, où des *SS* impeccables dans leur uniforme tranchent avec des détenus enlaidis. Parmi ces prisonniers, seuls les Juifs non belges sont photographiés, et les gros plans se concentrent sur ceux qui paraissent correspondre au stéréotype nazi du Juif "dégénéré". Les endroits les plus cruels du camp – les cellules, la chambre de torture, la potence ou la morgue – semblent ne pas exister. Les images de Kropf à Breendonk doivent démontrer que les Juifs sont à leur place dans les camps nazis et qu'ils y sont, de surcroît, correctement traités⁶.

Du côté belge aussi, une première mémoire publique de Breendonk prend forme avant même la Libération. On la doit principalement à Paul Lévy, journaliste à l'Institut national de radiodiffusion avant la guerre. En septembre 1940, Lévy est arrêté par la *Gestapo* et interné à Breendonk pour avoir refusé de reprendre

3. PATRICK NEFORS, *Breendonk, 1940-1945*, Bruxelles, 2005 [2004], p. 23-28. 4. TINE JORISSEN, "Breendonk : het Fort. De wording van een memoriaal voor de mensenrechten", in Jo TOLLEBEEK et al. (dir.), *België, een parcours van herinnering*, Amsterdam, 2008, p. 224. 5. Sur Otto Kropf : CHANTAL KESTELOOT, *Bruxelles sous l'Occupation, 1940-1944*, Bruxelles, 2009, p. 12. 6. P. BUCH, R. LINTHOUT & FR. SELLESLAGH, *Breendonk : les débuts*, Bruxelles, 1997.

ses fonctions à la radio désormais sous le contrôle de l'occupant. Il est toutefois libéré en novembre 1941, dans le but de miner la crédibilité de la presse clandestine qui avait erronément annoncé sa mort en captivité⁷. Lévy fuit alors vers l'Angleterre, pour s'y livrer à ce qu'il qualifiera plus tard de "campagne de révélation"⁸. Il multiplie les articles de presse, interventions radiophoniques et conférences pour décrire le drame qui se noue au camp de Breendonk et a déjà, à l'en croire, l'idée de faire après la guerre de l'*Auffanglager* un lieu du souvenir⁹. Ce souhait semble se réaliser dès le 3 septembre 1944, soit vingt-quatre heures à peine après que le dernier contingent allemand ait évacué le fort. Ce jour-là, narre une brochure que le mémorial publiera près de vingt ans plus tard, "des mains pieuses" viennent "fleurer les lieux où les victimes de la tyrannie allemande avaient souffert pendant quatre terribles années"¹⁰. Le destin mémoriel de Breendonk semble alors tout tracé.

Une mémoire "sacrilège et abusive"

Transformer l'ancien bagne nazi en lieu de mémoire solennel ne s'avère pourtant pas chose aisée. Le fort, transformé au sortir de la guerre en centre d'internement pour ceux qu'on appelle alors les "inciviques", retient

certes l'attention. Un flot de brochures d'hommage, d'articles de presse et de livres de souvenir ancre à cette époque l'*Auffanglager* dans la mémoire collective. De la Libération au début des années 1950, il se publie ainsi en Belgique cinq fois plus de témoignages sur Breendonk que sur la caserne Dossin, et quatorze fois plus que sur Auschwitz¹¹. À quelques exceptions près, ces publications s'inscrivent toutes dans une veine pathétique et grandiloquente. La presse écrite n'est pas en reste, s'attachant elle aussi, avec force détails, à décrire les atrocités qui avaient eu lieu à Breendonk et la "barbarie des chiourmes"¹². Certains récits sombrent simplement dans l'invention. Différents reportages du *Soir illustré* et du *Matin* fabulent ainsi à l'automne 1944, à partir du récit de quelques rescapés, au sujet d'une chambre à gaz à Breendonk¹³. L'histoire de cette chambre à gaz imaginaire se répand rapidement, à tel point que le *Report on German Atrocities* établi par les autorités militaires britanniques reprend la rumeur selon laquelle des prisonniers de Breendonk avaient été gazés avec la fumée d'un poêle à coke¹⁴.

Ces outrances ne caractérisent pas seulement la mémoire écrite de Breendonk. À partir de 1946 et pendant plusieurs années, la troupe

7. PATRICK NEFORS, "Lévy, Paul", in *Nouvelle biographie nationale*, Bruxelles, 2010, vol. 10, p. 273-276. 8. Lettre de Paul Lévy à David Rousset, 14.11.1949 [Mémorial national du Fort de Breendonk (MNFb), 132]. 9. PATRICK NEFORS, *Breendonk...*, p. 335. 10. *Le Fort de Breendonk*, édité par le Conseil d'Administration du Mémorial National du Fort de Breendonk, Bruxelles, 1961, p. 47. 11. GIE VAN DEN BERGHE, *Getuigen : een case-study over ego-documenten. Bibliografie van ego-documenten over de nationaal-socialistische kampen en gevangnissen, geschreven of getekend door "Belgische" (ex)gevangenen*, Bruxelles, 1995, vol. 1, table 4. 12. J. MOUSSIAUX, "Les chambres de tortures de Breendonk", in *Le Soir illustré*, 20.9.1944. 13. *Loc.cit.*; P. SERMINE, "Breendonk ! Du caveau de torture à la chambre des gaz", in *Le Matin*, 24-25.9.1944, p. 1 et 4. 14. GIE VAN DEN BERGHE, "In tegenstroom. Mythische gaskamers en geschiedenis", in BOUKE BILLIET, PIETER CASSIMAN & MATTHIEU VANSPEYBROUCK (dir.), *Het verleden in het heden. Geschiedenis, historisch onderzoek en de plaats van de historicus in de maatschappij van vandaag*, Gand, 2002, p. 13.

anversoise des Luna Troubadours présente une pièce de théâtre itinérante consacrée à l'ancienne geôle nazie. Sillonnant villes et villages de Flandre, cette troupe spécialisée dans l'opérette, les spectacles pour enfants et la variété transforme l'ancien bagne en sujet de divertissement. L'affiche du spectacle promet d'ailleurs un "grand spectacle à sensation"¹⁵. Sur les lieux même du drame, l'hommage populaire est marqué lui aussi, si l'on en croit les plaintes de certains rescapés, du sceau de l'irrespect et du sensationnalisme. Gaston Hoyaux, détenu en ce lieu pendant la guerre, décrit ainsi avec amertume le "pèlerinage" auquel il assiste en avril 1946 : "Je vis ce jour-là, avec tristesse, la foule se ruer vers l'entrée du fort et bousculer sans aucune retenue les détenus politiques. Voulait-elle rendre un hommage émouvant aux disparus ? Non ! Elle était poussée par une curiosité malsaine : entrer dans le fort pour voir et insulter les inciviques qui s'y trouvaient. Je vis aussi des enfants qui courraient sur les fortins comme ils l'auraient fait en été sur les dunes de nos plages ! Je vis alors des personnes grimper sur le plancher de la potence où l'on pendit trois patriotes, pour assister à la cérémonie, qui avait, dans ces conditions, perdu en partie son caractère émotif"¹⁶.

Député socialiste, Hoyaux alerte alors le pouvoir politique contre les appropriations mémorielles "regrettables" qui dénatureraient

son ancien lieu de souffrance. "Breendonk n'était plus Breendonk !", s'indigne-t-il à la tribune du Parlement en janvier 1947, "l'enfer était changé"¹⁷. Cette critique n'est pas isolée, d'autres victimes de l'*Auffanglager* s'inquiétant publiquement du "spectacle que donne ainsi 'leur' fort", tandis que des brochures rappellent que "Breendonk n'est pas un roman... Hélas. Trop de tortures, trop de morts"¹⁸. À rebours d'une mémoire populaire jugée "sacrilège et abusive", ces rescapés entendent mettre en place une mémoire honorable¹⁹. Il faut à tout prix éviter, met en garde Hoyaux, de "commercialiser les atrocités que nous avons vécues". "Les prisonniers ne peuvent devenir des attractions de foire", déclare-t-il à la Chambre, "les 'zébrés d'hier' ne sont pas des femmes à barbe !"²⁰. Le combat mené par la résistance exige d'être réhabilité. Les horreurs de la guerre ne doivent pas seulement être remémorées, il faut aussi leur donner sens aux yeux de la nouvelle génération. L'espace public, en particulier, exige d'être investi, sous peine que la guerre n'y soit réduite à une kermesse mémorielle.

"Le temple de la résistance"

En juin 1946, Hoyaux introduit à la Chambre une proposition de loi visant à transformer le fort en mémorial national. Ce serait là, argumente-t-il, une manière de perpétuer la mémoire de "ceux qui sont tombés et tous

15. "Breendonk. Het gruwelkamp" (Liberaal Archief, fonds Omer Vanaudenhove, 647). 16. "Proposition de loi créant le Mémorial national du Fort de Breendonk. Discussion générale", in *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants, séance du 29 janvier 1947*, p. 12. 17. *Loc.cit.* 18. *Le Fort de Breendonk...*, p. 100; P. LANSVREUGT & R. LEMÂÎTRE, *Le calvaire de Breendonk*, Bruxelles/Paris, 1945, p. 8. 19. PAUL LÉVY, "Le mémorial national du Fort de Breendonk, établissement public autonome au service de la mémoire", in *Histoire et mémoire des crimes et génocides nazis. Actes du congrès international des 23-27 novembre 1992 organisé par la Fondation Auschwitz*, inédit, p. 2. 20. *Chambre des Représentants – Annales parlementaires, séance du 7 août 1945*, p. 641.

N. C. P. G. R. H.
Afdeling Eisden

stelt voor: in de Feestzaal
der Kolenmijnen Limburg -
Maas.

Zondag 11 Januari 1948 te
19.30 uur.

Groot Sensatiespektakel

C. N. P. P. A.
Section Eisden

présente: le Dimanche
11 Janv. 1948 à 14.30 h.

à la salle des fêtes des Char-
bonnières Limbourg-Meuse.

Spectacle
Sensationel Patriotique

BREENDONK



HET GRUWELKAMP

Door de
Luna Troubadours
Antwerpen

Prijs der Plaatsen: fr. 50, 30, 20,

Kaarten te bekomen op het Secretariaat, Baron
Coppesstr. 6, en bij Voorzitter Guill. Lambertstr.
3, beiden te Eisden.

LE FAMEUX CAMP NAZISTE

Représenté par
Les Luna Troubadours
Comédiens Routiers d'Anvers

PRIX DES PLACES: 50,-30,-20,-fr.

LOCATIONS: secrétariat rue Baron Coppe, 6
Eisden, ou chez le président, rue Guillaume
Lambert, 43 Eisden

Impression MIRA, rue Hyacinthe, 56, Anvers

Au sortir de la guerre, Breendonk devient le symbole belge de la barbarie nazie. Un symbole politique, mais aussi un emblème s'ancrant dans la culture populaire, comme en témoigne cette affiche annonçant le "spectacle sensationnel patriotique" que la troupe anversoise des Luna Troubadours consacre en 1948 au "fameux camp naziste" [sic]. (Photo Ceges, n° 274444)

ceux qui ont souffert pour la Belgique”²¹. Mais le député socialiste prend soin d’associer la lutte contre le fascisme à cette perspective patriotique, en rappelant que les résistants étaient guidés autant par “l’amour de la liberté” que par celui de la patrie. L’idée de créer un mémorial national lui serait d’ailleurs venue après avoir entendu le ministre communiste Jean Terfve plaider pour la création d’“un musée antifasciste”. “J’ai pensé alors à Breendonk”, assure Hoyaux, qui espère convaincre ses compatriotes que le véritable ennemi n’est pas tant une nation qu’une idéologie – “l’esprit nazi”²². C’est seulement ainsi, conclut-il avec lyrisme, que la population belge, “regardant demain vers le mémorial de Breendonk, commencera dans l’union, la fraternité, la ferveur patriotiques une marche glorieuse vers plus de progrès social et vers plus de liberté !”²³.

L’initiative rencontre rapidement l’accord de principe des différentes familles politiques représentées au Parlement. La question qui fait davantage débat est celle de savoir qui gèrera le mémorial national de Breendonk et partant, vu que le fort appartient au domaine public, quel sera le rôle de l’État dans la mémoire de guerre. Hoyaux, et avec lui les nombreux autres rescapés de l’*Auffanglager* présents au sein de presque tous les groupes parlementaires et qui monopolisent largement cette discussion, sont d’avis que l’héritage de Breendonk appartient aux prisonniers politiques. Les autorités publiques doivent certes les aider à préserver une mémoire honorable du lieu

en le décrétant mémorial national, mais en aucun cas s’approprier l’organisation du souvenir. La proposition de loi Hoyaux suggère en conséquence que le mémorial soit doté du statut d’établissement public autonome, jouissant d’une personnalité civile, auquel l’État belge cèderait la pleine propriété de l’ancien bâtiment militaire. On aurait tort, argumente-t-il, de confier ce monument “à une administration impersonnelle, chargée de mille autres soins et qui, dans l’avenir, pourrait se trouver dépourvue de ferveur”²⁴. Les rescapés devraient en conséquence détenir la majorité des sièges au conseil d’administration de l’institution nouvellement créée, dont ceux de secrétaire et de président. La gestion de ce qui deviendrait le principal lieu de mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique serait, autrement dit, confiée aux victimes elles-mêmes.

Cette proposition de “sous-traitance” de la politique mémorielle suscite l’ire d’Henry Carton de Wiart²⁵. Cet ancien ministre catholique convient certes, lui aussi, de la nécessité de promouvoir le patriotisme et le civisme en créant un mémorial national à Breendonk, mais s’oppose vigoureusement à la multiplication d’initiatives mémorielles dispersées, gérées par des institutions parastatales ou autonomes. Il ne se réfère pas ici seulement à Breendonk, mais évoque également les projets alors en cours au Tir national à Schaerbeek, au fort de la Chartreuse à Liège et à la caserne Dossin de Malines. La gestion de ces différents projets doit être confiée à une autorité unique, plaide-

21. “Proposition de loi créant le Mémorial national du Fort de Breendonk. Discussion générale”, in *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants, séance du 29 janvier 1947*, p. 12. 22. *Loc.cit.* 23. *Loc.cit.* 24. “Proposition de loi créant le Mémorial national du Fort de Breendonk. Développements”, in *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants, séance du 11 juin 1946*, p. 114. 25. PATRICK NEFORS, *Breendonk...*, p. 336.

t-il avant d'ajouter que l'organisation de cette "même politique du souvenir" pourrait être attribuée au futur Musée belge de la guerre mondiale²⁶. Carton de Wiart fait ici référence à une initiative qu'il connaît fort bien, puisqu'il préside le comité pour la création de cet ambitieux musée, qui entend réunir toutes les archives, publications et souvenirs sur "l'histoire de notre vie nationale au cours des deux guerres mondiales"²⁷.

L'appel de Carton de Wiart à "ne pas disperser inutilement les efforts" et à rassembler les différentes initiatives mémorielles sous la coupole du ministère de l'Instruction publique n'est toutefois pas entendu. Quelques mois plus tard, en août 1947, Breendonk est en effet déclaré mémorial national par le Parlement, une "première" dans l'Europe d'après-guerre si l'on en croit l'historique officiel de l'institution²⁸. Quant au Musée belge de la guerre mondiale, il ne verra jamais le jour²⁹. En décrétant Breendonk mémorial national, les parlementaires créent une situation ambiguë, qui se révélera source de nombreux conflits au cours des décennies suivantes. D'une part, Breendonk, unique lieu de mémoire d'ampleur nationale à être soutenu et financé par les autorités publiques, constitue désormais une exception flagrante à la politique de "laissez-faire" des autorités belges en matière de mémoire de guerre. Mais même là, d'autre part, le non-interventionnisme étatique sur

le terrain des commémorations se fait sentir. La loi du 19 août 1947 cède en effet le fort, ancienne propriété de la Défense, aux prisonniers politiques, qui dominent le conseil d'administration de l'institution. Des représentants des instances communales, provinciales et ministérielles sont certes présents, mais en minorité. Les anciens détenus étant appelés à un jour disparaître, une disposition légale concernant leur succession stipule en outre qu'ils pourront être remplacés au conseil d'administration par des membres de leurs familles. Il s'agit, selon les mots de Lévy, d'assurer "le respect des traditions familiales"³⁰. Même le personnel de gardiennage sera choisi de préférence parmi les anciens détenus du camp : le mémorial doit rester la chasse gardée des rescapés.

Par la loi du 19 août 1947, les parlementaires entérinent donc paradoxalement la fragmentation du paysage commémoratif belge, et la politique de délégation qu'appliqueront désormais les autorités pour ce qui touche à la gestion du passé de guerre. Loin de mettre en place une politique commémorative centralisée, les pouvoirs publics cèdent la main aux communautés mémorielles particulières. Et dans ce paysage morcelé, Breendonk sera désormais, pour reprendre les mots du député libéral flamand Raoul Vreven, "le temple de la résistance"³¹.

26. "Proposition de loi créant le Mémorial national du Fort de Breendonk. Discussion générale", in *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants, séance du 29 janvier 1947*, p. 13. 27. *Loc.cit.* Ce projet est exposé en détail par SUZANNE TASSIER, *L'Histoire de la guerre mondiale. Pour un musée de la guerre mondiale et un office de documentation contemporaine*, Bruxelles, 1944. 28. *Le Fort de Breendonk...*, p. 9. 29. MARNIX BEYEN, *Oorlog en verleden. Nationale geschiedenis in België en Nederland, 1938-1947*, Amsterdam, 2002, p. 251-253. 30. LÉVY, "Le mémorial national...", p. 2. 31. Raoul Vreven, au cours des débats sur la "Proposition de loi créant le Mémorial national du Fort de Breendonk. Discussion générale", in *Chambre des Représentants, annales parlementaires*, 29.1.1947.

III. 1948-1994 : le pouvoir aux “anciens”

Nouveau lieu de mémoire inauguré en 1948, le mémorial national n'en replace pas moins son histoire dans un récit plus ancien. Comme dans bien d'autres monuments, la Seconde Guerre mondiale y est “retraditionnalisée” en l'intégrant dans un cadre patriotique familial. La souffrance des prisonniers de l'*Auffanglager* est présentée comme un chapitre supplémentaire d'une épopée nationale dans laquelle, outre le récit de l'indépendance de 1830, la Première Guerre mondiale occupait déjà une place centrale. Il est dès lors peu surprenant que, au mémorial national de Breendonk, on souligne que les résistants n'avaient, à l'image des soldats de 1914-1918, guère hésité à mettre leur vie en péril pour défendre la liberté nationale. À partir de 1948, le fort s'érige de cette façon en haut lieu du patriotisme belge. Le drapeau tricolore y flotte en permanence, et le musée décrit une histoire avant tout nationale de la guerre. Les “souvenirs” rassemblés au mémorial mettent en exergue, annoncent les dirigeants de l'institution, “l'amour de la patrie” qui animait les victimes de Breendonk³².

Cette lecture patriotique de la guerre permet la “nationalisation” de la résistance : les mérites d'une petite minorité d'individus sous l'Occupation deviennent ceux de la nation entière³³. Grâce à ces “meilleurs d'entre les Belges”, le pays entier peut être réintégré dans

le camp des vainqueurs de la guerre. La défaite nationale de 1940, l'occupation qui la suivit et la libération par des armées étrangères sont, de cette manière, effacées d'un seul trait³⁴. Mais si elle a ses bénéfiques, cette focalisation sur la résistance patriotique ne peut s'opérer qu'en occultant la diversité des catégories de victimes passées par Breendonk.

L'éclipse des victimes juives

Durant la première partie du conflit, la moitié des prisonniers de Breendonk sont juifs³⁵. La déportation et l'extermination raciales de Belgique ne débutent certes qu'à l'été 1942 en Belgique, mais c'est bien plus tôt que l'occupant importe sa politique antisémite dans le pays. Des centaines de Juifs – presque tous de nationalité étrangère – sont dans ce cadre emprisonnés à Breendonk au cours des premières années de guerre. Certains d'entre eux, arrêtés pour des délits mineurs comme la transgression du couvre-feu, sont expédiés à l'*Auffanglager* alors qu'un Belge non-juif commettant une infraction similaire ne risque que la prison locale³⁶. D'autres se retrouvent à Breendonk, à l'instar de leurs co-détenus belges, pour faits de résistance. La situation prend une tournure plus dramatique encore à partir du 22 juillet 1942, lorsque l'occupant procède aux premières arrestations systématiques de Juifs en vue de leur déportation à l'Est. Les premières victimes de ces rafles, parmi lesquelles nombre de femmes, sont temporairement internées à

32. *Mémorial national du Fort de Breendonk. Rapport sur l'activité du conseil d'administration au cours du premier exercice 1947-1951* [1952], p. 9. 33. PIETER LAGROU, “Victims of Genocide and National Memory : Belgium, France and the Netherlands 1945-65”, in *Past and Present*, 1997, 154, p. 194 sq. 34. Id., *Mémoires patriotiques et occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Bruxelles, 2003. 35. *Les crimes de guerre commis sous l'occupation de la Belgique, 1940-1945 : le camp de tortures de Breendonk*, Liège, 1948, p. 17. 36. PATRICK NEFORS, *Breendonk...*, p. 28.

Breendonk. Cinq jours après le début de cette campagne systématique, la caserne Dossin devient le *SS-Sammellager Mecheln*, et la plupart des prisonniers juifs de Breendonk sont alors transférés à Malines, avant de connaître la déportation vers Auschwitz. Après cela, il ne subsiste qu'un petit nombre de détenus juifs à Breendonk, où ils subissent un régime particulièrement cruel.

La brutalité de ce traitement rend possible l'intégration des victimes juives de Breendonk dans la mémoire de guerre. Contrairement à une idée reçue, leur sort n'est pas totalement passé sous silence après le conflit. Ainsi, le rapport que publie en 1948 la Commission d'enquête sur les violations du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre chargée d'étudier les crimes de guerre commis à Breendonk fait des Juifs une catégorie spécifique de victimes, et parmi les principales³⁷. La souffrance juive est également fréquemment évoquée dans les témoignages individuels sur Breendonk qui fleurissent après la Libération. Ceux-ci manquent rarement de signaler que les Juifs de nationalité belge étaient à l'*Auffanglager* traités comme juifs, et non comme Belges. La Belgique d'après-guerre découvre ainsi que toutes les victimes de l'occupant n'étaient pas, finalement, de fiers patriotes.

Le mémorial national s'avère, lui, bien plus discret sur le sort des Juifs de Breendonk. Cet "oubli" n'est pas sans rapport avec la relation que Lévy, figure centrale de l'institution pendant plusieurs décennies, entretient avec

le judaïsme. D'origine juive, ce journaliste épouse une catholique en 1935. En juillet 1940, après son exode en France, il se convertit au catholicisme, avant d'être arrêté deux mois plus tard. Expédié à la prison de Saint-Gilles, il y rédige une épaisse note sur *La question juive en Belgique*. Quelques jours à peine après la parution du premier décret de l'occupant à l'encontre des Juifs, Lévy soumet ce mémorandum à Henri De Man, dont l'engouement pour les idées d'Ordre nouveau est à ce moment bien connu³⁸. Si son étude rejette le racisme de l'Allemagne nazie, la "solution belge" à ce que Lévy appelle "le problème juif" n'en regorge pas moins de mesures discriminatoires. Il propose d'interdire le culte israélite, de dissoudre les associations culturelles juives et de défaire les mariages entre personnes ayant chacune plus de deux grands-parents juifs. Déplorant "l'afflux brutal" de Juifs originaires d'Europe de l'Est depuis les années 1920, le journaliste n'hésite pas à s'en prendre au "racisme juif" qui a, selon lui, donné naissance au "racisme aryen"³⁹. Ce programme, qu'Henri De Man qualifiera plus tard de "collaborationniste", ne trouve toutefois pas d'écho immédiat⁴⁰. Fin novembre 1940, Lévy est transféré à Breendonk où – ô ironie – il est considéré comme juif : aux yeux des autorités nazies, c'est en effet l'appartenance supposée à une race qui importe, et non la pratique religieuse⁴¹. La persécution durant les années de guerre n'amène pas Lévy à réviser son rapport au judaïsme. Nommé conservateur du mémorial en 1948, il ne s'avère guère enclin à

37. *Les crimes de guerre*. 38. PATRICK NEFORS, "Lévy...", p. 274. 39. Note sur "La question juive" rédigée par Paul Lévy [octobre 1940], p. 27 et 32 (CEGES, archives Henri De Man, 232). 40. Lettre d'Henri De Man à Paul Lévy, 5.1.1948 (CEGES, archives Henri De Man, 234). 41. PATRICK NEFORS, *Breendonk...*, p. 254.



Le 24 septembre 1944, vingt jours à peine après la libération du camp, la toute nouvelle Association nationale des rescapés de Breendonk, créée pour défendre les intérêts moraux et matériels des anciens détenus, organise une première cérémonie d'hommage. Les discours tenus ce jour-là feront conclure à Paul Lévy que "les mots sont d'un bien pauvre secours dans un lieu comme celui-là. Breendonk devrait devenir un lieu de silence perpétuel". (© Fort Breendonk)

accorder trop de place aux victimes juives de Breendonk⁴². Avec la foi du converti, il tente au contraire de faire de l'*Auffanglager* un lieu de culte catholique. À partir des années 1950, il organise chaque année un "chemin de croix" dans l'enceinte du fort. Passion du Christ et souffrances des détenus s'y entremêlent dans une même mystique patriotico-religieuse.

L'institutionnalisation de la mémoire de Breendonk conduit donc à focaliser l'attention sur l'expérience d'une seule catégorie de détenus – les prisonniers politiques –, qui se voit ensuite réintégrée dans une rhétorique patriotique plus ancienne. La diversité des catégories de victimes, encore reconnue par le rapport officiel de 1948 sur les crimes de guerre, disparaît à l'arrière-plan au cours des décennies qui suivent. Mais la focalisation sur le sort des résistants ne signifie pas pour autant qu'un récit homogène s'avère aisé à développer en ce lieu. Les engagements résistants pendant la guerre sont en effet pour le moins contrastés, de la droite réactionnaire au communisme, du patriotisme à l'antifascisme, si bien que toutes les fractions politiques sont représentées au camp. Une fois le conflit achevé, cette diversité politique continue à diviser les acteurs du souvenir, faisant voler en éclats l'illusion d'une mémoire "nationale".

Mémoires en guerre froide

La Guerre froide favorise l'émergence à Breendonk, à partir de 1948, de deux milieux de mémoire antagonistes, l'un communiste

et l'autre anticommuniste. Ces deux groupes de commémorateurs vont s'opposer au cours des années qui suivent sur presque tous les enjeux liés à l'héritage du lieu, que ce soit la gestion du mémorial national, le message qu'il convient d'y délivrer ou la manière de le transmettre. Cet antagonisme se fait d'abord sentir au sein du conseil d'administration, sur lequel les anciens prisonniers du camp ont la haute main. Ces administrateurs sont nommés par arrêté royal, c'est-à-dire, en pratique, par le ministre de la Défense nationale qui finance l'institution. Fin 1947, lorsque le premier conseil d'administration doit être nommé, le colonel Raoul de Fraiteur, alors détenteur de ce maroquin, décide de laisser à l'Association nationale des rescapés de Breendonk (ANRB) le choix de ceux qui représenteront les prisonniers⁴³. Poursuivant la logique de délégation de la politique mémorielle, le ministre laisse *de facto* les anciens détenus se déchirer entre eux.

Les communistes, qui dominent l'ANRB depuis la création de l'association en septembre 1944, tentent alors de placer l'un des leurs à la tête du mémorial. Mais la manœuvre se heurte à l'opposition de la frange anticommuniste des rescapés. Lévy, qui en est l'une des figures de proue, lance la contre-attaque en accusant les communistes de vouloir faire main basse sur la mémoire de Breendonk. À l'en croire, bien avant que la loi du 19 août 1947 ne soit promulguée, ils auraient manœuvré pour que le site soit placé sous la tutelle du ministère des Travaux

42. Confronté en 1975 à son essai sur "La question juive", Lévy rédige une note explicative de quatre pages, qui ne se distancie en aucune manière de ce qu'il avait écrit trois décennies plus tôt [Note rédigée par Paul M.G. Lévy le 30 novembre 1975 au sujet du document "La question juive" qu'il a adressé à Henri De Man le 30 octobre 1940 (CEGES, archives Henri De Man, 234)]. 43. PATRICK NEFORS, *Breendonk...*, p. 337.

publics, dirigé par leur camarade de parti, Jean Borremans. Lévy “oublie” à cette occasion de mentionner les démarches qu’il avait lui-même entreprises en 1946 pour créer un musée à Breendonk. Député de l’Union démocratique belge, éphémère expérimentation démocrate-chrétienne, il n’avait pas hésité à prendre contact avec le ministre de la Reconstruction, le communiste Jean Terfve, pour récupérer le matériel de l’exposition consacrée aux “Crimes hitlériens”⁴⁴. Cette tentative précoce de créer un musée permanent à Breendonk s’était toutefois, elle aussi, soldée par un échec. Une fois le mémorial créé, le camp anticommuniste parvient à torpiller toute candidature émanant des cercles communistes et à faire élire l’un des siens, le professeur louvaniste Simonart, à la tête du conseil d’administration de l’institution. Des communistes sont certes présents au sein du conseil d’administration, mais leur influence s’y avère toujours plus réduite, sous l’influence conjointe des administrateurs libéraux, socialistes et – surtout – catholiques comme Simonart ou Lévy. De cette manière, le parti qui se voulait l’incarnation de l’esprit de la résistance perd, dès avant 1950, son mot à dire sur la gestion du “temple de la résistance”.

La marginalisation des administrateurs communistes ne marque pas pour autant la fin de cette rivalité au parfum de guerre froide. À partir de la fin des années 1940, le conflit se déplace du conseil d’administration vers l’intérieur du fort. Les communistes se regroupent au sein de l’Association natio-

nale des rescapés de Breendonk, dont ils conservent le contrôle. Si cette association n’a que peu à dire sur la gestion quotidienne du mémorial, elle se fait néanmoins entendre au cours des pèlerinages annuels qui se tiennent à l’*Auffanglager*. Bien que le président du conseil d’administration y prenne chaque fois la parole et qu’ils soient partiellement financés par le mémorial, ces pèlerinages restent la chasse gardée de l’ANRB, et donc une tribune pour les communistes. Mais ce sont là, avec l’installation de la statue monumentale du *Résistant* que l’on va à présent décrire, les ultimes soubresauts de la mémoire communiste à Breendonk.

“Un monument-monstre”

Quelle forme doit prendre l’hommage à la résistance ? La question trouve à Breendonk une première réponse avant même la création du mémorial. Les rescapés communistes prennent en effet la fraction anticommuniste de vitesse, en proposant d’y ériger une œuvre monumentale d’Idel lanchelevici, sculpteur juif originaire de Bessarabie, installé en Belgique depuis l’entre-deux-guerres. Contraint sous l’Occupation de se cacher pour échapper aux rafles nazies, lanchelevici aurait dès cette époque conçu l’esquisse de ce qui deviendra une gigantesque statue coulée dans le bronze, pesant cinq tonnes et mesurant plus de quatre mètres⁴⁵. Baptisée *Le Résistant*, elle représente un homme à genoux mais qui relève la tête, affrontant dans un ultime sursaut l’envahisseur. Début 1947, alors que les discussions sur la fondation d’un mémorial

44. *Idem*, p. 335. 45. Lettre de Paul Lévy à Luc Somerhausen, 11.2.1978 (CEGES, archives Luc Somerhausen, 381); BERNARD BALTEAU et al., *lanchelevici ou la matière transfigurée*, Tournai, 2003.



Imposante statue que l'on doit au sculpteur juif Idel Ianchelevici, Le Résistant est inauguré en grande pompe en mai 1954 devant l'ancien camp nazi. Ainsi prend fin une polémique qui durait depuis près d'une décennie, opposant la mémoire communiste de Breendonk au bloc anticommuniste emmené par Paul Lévy et André Simonart. (© Fort Breendonk)

national ne sont pas encore achevées, les milieux de mémoire communistes obtiennent une première victoire : le ministère de la Défense nationale accorde à l'ANRB une avance d'un million de francs afin d'installer cette statue à Breendonk. C'est le début d'une controverse qui s'étalera sur plusieurs années.

Le débat sur l'œuvre d'lanchelevici est l'une des rares occasions où la discussion porte explicitement sur les moyens (esthétiques) par lesquels le passé de guerre doit être commémoré. C'est avant tout l'héritage de la culture monumentale romantique, née au XIX^e siècle, qui est ici en jeu. La question est déjà débattue au Parlement en 1947, en marge des discussions sur la création du mémorial. Le socialiste Louis Piérard ouvre alors le feu. Ce député de Mons avait dès l'entre-deux-guerres été impliqué dans la monumentalisation de la mémoire nationale, puisqu'il avait introduit le projet de loi qui déboucha sur l'érection du monument au Soldat inconnu⁴⁶. En 1947, il rappelle à ses collègues que, au sortir de la Première Guerre mondiale, des monuments avaient été érigés dans presque toutes les communes du pays. "Ceux-ci étaient inspirés certes par une pensée touchante, respectable", indique-t-il, "mais trop souvent, il faut le dire, ils défiguraient et enlaidissaient notre pays (...). Souhaitons qu'on ne répète pas l'erreur commise entre les deux guerres et que nous n'assistions plus à cette multiplication, à cette prolifération de choses abominables, vraiment laides, auxquelles nous ne pouvons pas donner notre approbation"⁴⁷.

Pour rendre hommage aux victimes de la guerre 1940-1944, il importe selon Piérard de créer "deux ou trois monuments, pas davantage, qui aient une portée nationale, un caractère national et une valeur esthétique indéniable"⁴⁸. L'allusion au projet d'lanchelevici, entre-temps dévoilé par la presse, est transparente pour l'assemblée. Si les communistes, dont lanchelevici est réputé proche, approuvent chaleureusement, les démocrates-chrétiens et les libéraux s'opposent, eux, à l'installation de cette statue à Breendonk. À leurs yeux, ce lieu de souffrance doit être préservé dans son authenticité primitive, car toute intervention extérieure ne pourrait que dénaturer le passé. Le député catholique Achille Heyndrickx exhorte ainsi ses collègues à faire de Breendonk "un mémorial, et non un musée des beaux-arts !"⁴⁹.

Loin de s'éteindre avec la création du mémorial national, la polémique se greffe bientôt sur le conflit plus large opposant milieux de mémoire anticommunistes et communistes. Ces derniers, profitant de leur position de force au sein de l'ANRB, semblent sur le point de l'emporter en février 1948. Georges Canivet, à la tête de cette association et par ailleurs actif au sein du Parti communiste de Belgique, parvient à faire adopter par l'ANRB un "ordre du jour de conciliation" stipulant que le monument sera bel et bien érigé à Breendonk, mais installé hors de l'enceinte du fort, quitte à le coincer contre l'autoroute reliant Anvers à Bruxelles⁵⁰. Ce compromis ne satisfait guère l'aile anticommuniste du

46. MARINETTE BRUWIER & PAUL DELFORGE, "Piérard, Louis", in *Encyclopédie du mouvement wallon*, Charleroi, 2000-2001, vol. 3, p. 1268-1269. 47. "Proposition de loi créant le Mémorial national du Fort de Breendonk. Discussion générale", in *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants, séance du 29 janvier 1947*, p. 13-14. 48. *Loc.cit.* 49. *Loc.cit.* 50. "La question du monument", in *Breendonk. Bulletin officiel de la section de Bruxelles de l'Association nationale des rescapés de Breendonk*, 1948, 8, p. 1.

mémorial. Vieux routier du journalisme, Lévy alerte alors la presse nationale : le “monument-monstre” d’Ianchelevici défigurera le site, met-il en garde, et engloutira une énorme somme qui serait mieux affectée aux anciens prisonniers dans le besoin⁵¹. Dans ce combat qui est aussi celui de l’anticommunisme, Lévy reçoit l’appui de larges pans de la presse. De la libérale *Dernière Heure* à la catholique *Libre Belgique* en passant par *Le Peuple* socialiste, les journaux décrivent l’installation de la statue d’Ianchelevici comme un coup de force des communistes, qui chercheraient à s’approprier “le monopole de la résistance”⁵². La controverse donne également à voir, en arrière-plan, une autre facette de la mémoire patriotique. Le fait que Ianchelevici n’ait été naturalisé belge qu’en 1945 semble suffisant pour douter de son attachement national. Certains journaux s’évertuent à le qualifier de “sculpteur bessarabien, citoyen soviétique par annexion”, tandis que d’autres feignent de s’interroger : “N’avions-nous donc point d’excellents sculpteurs belges ?”⁵³.

Si la frange anticommuniste parvient à cette époque à écarter les communistes du conseil d’administration, elle assiste néanmoins, impuissante, à l’inauguration du monument par l’Association nationale des rescapés de Breendonk. Passant outre le refus exprimé par la direction du mémorial, l’ANRB se résout en effet à agir seule, finançant la statue au moyen d’une souscription nationale. *Le Résistant* est finalement inauguré en 1954, hors des murs du fort. De manière surprenante, les commémorateurs communistes parviennent à cette

occasion à rallier le roi Baudouin à leur cause. C’est en effet le jeune souverain qui dévoile ce jour-là, au son de la Brabançonne, le monument si controversé. Le Premier ministre Achille Van Acker, dix membres de son gouvernement et des milliers d’anonymes assistent à cette cérémonie “grandiose”⁵⁴. Les plus hautes autorités du pays inaugurent donc en grande pompe un projet auquel le mémorial s’oppose vigoureusement : le “laissez-faire” caractéristique de la politique mémorielle belge ne pourrait être plus explicite. Les commémorateurs communistes profitent ici pleinement de la volonté de l’État de ne pas choisir un camp, mais c’est également leur dernière occasion de se faire véritablement entendre au mémorial national.

Prenant la tête de l’institution à la fin des années 1940, le milieu de mémoire anticommuniste emmené par le tandem Simonart-Lévy ne l’abandonne plus pendant de longues décennies. Et alors que la bataille fait encore rage autour de la statue d’Ianchelevici, ces deux hommes mettent en place, dans le musée, une mémoire vidée de tout conflit. Aux récits multiples et contradictoires sur Breendonk qui étaient relayés depuis la fin de la guerre, les salles du fort répondent par un message beaucoup plus homogène. Il n’y a désormais place, à l’intérieur du mémorial, que pour de pieux sentiments patriotiques. Une mémoire clôturée de l’*Auffanglager* s’impose, au sein de laquelle toute une partie de l’histoire de la Seconde Guerre mondiale – telle la persécution des Juifs – disparaît derrière la présentation archétypale de prisonniers

51. PAUL LÉVY, “Tempête sur Breendonk”, in *La Wallonie*, 7-8.2.1948, p. 5. 52. R.H., “Le mémorial de Breendonk”, in *La Dernière Heure*, 3.2.1948, p. 2. 53. “L’affaire de Breendonk”, in *Pourquoi Pas ?*, 13.2.1948, p. 417; G.V., “À l’Association Nationale des Rescapés de Breendonk”, in *La Nouvelle gazette*, 9.2.1948, p. 3. 54. *Mémorial national du Fort de Breendonk. Rapport II (1951-1955)*, Louvain, s.d., p. 9.

politiques héroïques. Breendonk n'est finalement pas seulement le lieu du souvenir, mais aussi celui de l'oubli.

Et c'est précisément ces oublis qu'une nouvelle génération viendra commémorer à partir de la fin des années 1960. Différents groupes politiques, appartenant à une génération qui n'a pas connu l'Occupation, vont s'élever contre la mémoire officielle professée à Breendonk. Des militants homosexuels viennent ainsi, à partir de la fin des années 1970, troubler l'ordre commémoratif traditionnel. Ils réclament reconnaissance et respect pour leurs parts de souffrance sous le nazisme. Eux aussi méritent de "figurer au martyrologue des années 1933 à 1945", font-ils savoir⁵⁵. Leurs revendications constituent peut-être le meilleur exemple de l'émergence de nouvelles mémoires de l'Occupation, en réaction aux présupposés, contradictions et silences qui dominaient l'ancienne mémoire patriotique.

Une contre-mémoire homosexuelle

En septembre 1977, des militants du *Rooie Vlinder*, mouvement homosexuel appartenant à la gauche radicale, profitent du 34^e pèlerinage annuel pour se faire entendre. Ils dénoncent le "silence" entourant le sort des homosexuels sous l'Occupation : "Pourquoi eux ne sont pas commémorés ???!!!"⁵⁶. Dans un tract qu'ils distribuent aux rescapés et aux représentants officiels de l'État avant

la cérémonie, ils affirment qu'"au moins 200.000 folles" furent assassinées durant la Seconde Guerre mondiale. Postés à l'entrée du fort, les manifestants suscitent la nervosité des "très nombreux gardiens de camp du jour, la gendarmerie", note avec cynisme l'organe du *Rooie Vlinder*⁵⁷. La réaction des anciens détenus n'est guère plus favorable, les militants homosexuels admettant avoir surtout suscité "indignation, moquerie"⁵⁸. Un peu plus tard, les gendarmes empêchent les protestataires de pénétrer dans l'enceinte du bâtiment, afin qu'ils ne perturbent pas la cérémonie. Deux d'entre eux parviennent tout de même à se mêler au public et, une fois l'hommage commencé, tentent de faire entendre leur message. Ils sont arrêtés par les forces de l'ordre et ont à peine le temps de jeter leurs pamphlets dans la foule avant d'être emmenés hors du camp. "Drôle de message pour ce lieu qui vante la liberté", concluent, amers, les manifestants⁵⁹.

Ces expulsions *manu militari* illustrent le fossé qui sépare la contre-mémoire homosexuelle de la commémoration officielle de la guerre. À en croire les activistes du *Rooie Vlinder*, c'est tout au long de l'année, et pas seulement au cours des cérémonies annuelles, que l'"hypocrisie" règne à Breendonk. Pour preuve, le triangle rose désignant les homosexuels dans les camps nazis trouve certes sa place dans ce musée mais, déplorent-ils, sans aucun commentaire sur sa signification ou sa portée. Alors que les

55. MICHEL VINCINEAU, "Quelques réflexions et quelques interrogations sur le massacre des homosexuels nazis", in YANNIS THANASSEKOS & HEINZ WISMANN (dir.), *Révision de l'Histoire. Totalitarismes, crimes et génocides nazis*, Paris, 1990, p. 146. 56. "Waarom worden zij niet herdacht !!!!!", s.d. [9.1977] [AMSAB-Instituut voor Sociale Geschiedenis (AMSAB), archives De Rooie Vlinder]. Sur l'histoire du *Rooie Vlinder*, actif de 1976 à 1981 : BART HELLINCK, "Over integratie en confrontatie. Ontwikkelingen in de homo- en lesbischebeweging", in *Cahiers d'histoire du temps présent*, 2007, 18, p. 120 sq. 57. "Breendonk", in *Rooie Vlinder Info. Mandelijks informatieschrift*, 10.1977. 58. *Loc.cit.* 59. "Breendonk", in *De Rooie Vlinder*, 1977, 5, p. 3.

insignes que portaient les autres catégories de prisonniers – le triangle jaune pour les détenus juifs, rouge pour les opposants politiques, brun pour les Tsiganes, etc. – font l’objet d’une explication circonstanciée, le triangle rose ne reçoit que la mention “art. 175”, référence jugée trop cryptique au code pénal allemand réprimant toute pratique homosexuelle. Les communautés mémorielles traditionnelles sont, dénonce le *Rooie Vlinder*, “trop lâches pour mettre à côté une explication claire (...). Ignorer notre oppression de cette manière signifie pour nous : ‘Sales folles, votre persécution était justifiée’”⁶⁰.

La critique de ces militants homosexuels peut sembler étrange. Une persécution systématique des homosexuels n’a pas eu lieu à Breendonk – ni ailleurs en Belgique occupée – entre 1940 et 1944⁶¹. Le doute est certes encore permis à la fin des années 1970, faute de recherches sur le sujet. Mais cette absence de travaux historiques est elle-même suspecte aux yeux du *Rooie Vlinder*, renforçant encore l’impression d’un déni de la souffrance homosexuelle. Cette (mé)connaissance historique est, en outre, considérée comme un point finalement secondaire. Les organisateurs de la manifestation de septembre 1977 ne contredisent nullement ce rescapé de Breendonk qui leur indique qu’il n’y eut pas de “cas concret d’assassinat d’homosexuels dans ce camp”⁶². Le fort est investi non pas en tant que lieu de persécution des homosexuels, mais en tant qu’emblème d’une mémoire patriotique que ces activistes entendent faire voler en éclats.

La mémoire de guerre patriotique à laquelle s’affrontent ces jeunes radicaux se voulait inclusive, prétendant n’opérer aucune différence entre les victimes. Reprendre les différentes catégories définies par les nazis reviendrait, répète à l’envi la direction du mémorial, à leur offrir une victoire posthume. Mais, au-delà de la rhétorique, une hiérarchie implicite avait toujours été maintenue dans les faits : les prisonniers politiques – ceux qui s’étaient engagés volontairement contre l’occupant – étaient les véritables héros, tandis que les victimes supposées passives de la persécution raciale restaient au second plan. C’est cette distinction qui est dénoncée par le *Rooie Vlinder* : il ne peut plus y avoir de “victimes de deuxième ou troisième catégorie”⁶³. Cette contre-mémoire homosexuelle s’inscrit, de cette manière, dans un tournant global. Sur de nombreux fronts, un droit à l’existence est désormais exigé pour la mémoire d’expériences longtemps repoussées à la marge du champ commémoratif. La mémoire héroïque, homogénéisante, qui avait dominée les premières décennies d’après-guerre se fissure de tous côtés, et l’on entre dans ce que le sociologue Jean-Michel Chaumont a nommé l’ère des “singularités mémorielles”⁶⁴. Les souffrances des diverses catégories de victimes de l’arbitraire nazi doivent à présent être reconnues dans leur spécificité, voire dans leur unicité.

La mémoire des groupes “exclus” défie, en outre, le régime mémoriel dominant sur le plan de la chronologie. Le récit patriotique

60. “Breendonk : nicht für Homosexuellen...”, in *ROOD*, 23.9.1977, p. 9. 61. MATHIEU VAN HAELEWYN, “Homotrots op een heterotrottoir. Over holebi-monumenten in België”, in *Cahiers d’histoire du temps présent*, 2008, 20, p. 247-248. 62. “Breendonk”, in *De Rooie Vlinder*, 1977, 5, p. 3. 63. MICHEL VINCINEAU, “Quelques réflexions...”, p. 146. 64. JEAN-MICHEL CHAUMONT, *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris, 1997.

avait pour présupposé plus ou moins explicite que la Libération de 1944 avait marqué la fin de tous les tourments : la démocratie libérale avait triomphé de la dictature, et la césure entre ces deux régimes était absolue. Ce récit téléologique est contesté par les militants du *Rooie Vlinder*, qui soulignent que la persécution des homosexuels n'a nullement pris fin avec la Libération. Elle se poursuivrait jusqu'à aujourd'hui, par des intimidations, des agressions mais aussi des discriminations légales "dans la meilleure tradition nazie". "Pour les homosexuels", peut-on lire dans leur périodique, "le fascisme n'a jamais cessé d'exister"⁶⁵. Par cette continuité dans la souffrance, par-delà les régimes politiques, ils seraient finalement plus à plaindre que les autres victimes du nazisme. Pour les détenus politiques, les Juifs ou les Roms, assure l'organe du *Rooie Vlinder*, la guerre a au moins marqué la fin des ennuis.

L'action protestataire qui vient troubler le pèlerinage national de 1977 n'est que la première d'une longue série. Elle inaugure une tradition contre-commémorative homosexuelle à Breendonk, qui se poursuit tout au long des années 1980. À coups de *happenings*, une minorité crée ainsi sa propre mémoire, qui continue de se heurter systématiquement aux "manifestations d'auto-célébrations fossiles" de la mémoire officielle⁶⁶. Baignant dans une atmosphère de religiosité vaporeuse et "d'auto-apitoiement collectif", ces cérémonies patriotiques seraient, au final, tout sauf une leçon pour le présent : "Une telle commémoration des morts n'est pas une

liquidation publique des valeurs du passé qui ont causé tant de misères. Le militarisme et le nationalisme sont au contraire glorifiés avec moult parades de drapeaux et scintillements d'étoiles, alors qu'aucune déclaration fondamentale n'est faite quant au patriarcat, à l'anti-militarisme, à l'internationalisme, aux rapports entre les races, à la liberté de s'exprimer ou de vivre (y compris sa sexualité). Tout ce qui est 'politique' dans ces commémorations est finalement écarté"⁶⁷.

Le dernier souffle de la mémoire patriotique

Bien que la contestation se fasse entendre jusque dans l'enceinte du fort, la direction du mémorial persiste, des décennies durant, à faire la sourde oreille. Adapter le langage traditionnel de Breendonk aux revendications des nouvelles communautés mémorielles reviendrait, argumentent les administrateurs du lieu, à trahir le passé. Ils conserveront cette position jusqu'au milieu des années 1990. La mémoire patriotique va, entre-temps, se figer sur elle-même. Le même message y est répété en boucle – et ce littéralement si l'on songe aux audioguides en place dès les années 1950 –, mais semble toujours plus incompréhensible pour les jeunes générations. Les différentes rééditions de l'histoire officielle de Breendonk illustrent cet immobilisme. Cet ouvrage, signé "un témoin" qui n'est autre que Lévy lui-même, sort de presse pour la première fois en 1961. Un quart de siècle plus tard, en 1985, il en est à sa quatrième édition sans que la grandiloquence patriotique qui marque le récit n'ait subi la moindre adaptation⁶⁸.

65. "Breendonk", in *De Rooie Vlinder*, 1977, 5, p. 3. 66. "Breendonk", in *De Rooie Vlinder*, 9.1978, 8, p. 5. 67. Respectivement "Breendonk : terug van nooit weggeweest", in *De Rooie Vlinder*, 9.1980, 15, p. 16; "Breendonk", in *De Rooie Vlinder*, 1977, 5, p. 3. 68. *Le Fort de Breendonk*, Bruxelles, 1^{ère} édition : 1961, 4^e édition : 1985.

L'évolution politique et institutionnelle qu'a connue le pays – certains diront l'échec patent du concept "Belgique" – saute pourtant aux yeux⁶⁹. L'érosion du sentiment national belge mine une mémoire patriotique qui peine en Flandre à rivaliser avec la contre-mémoire flamande. Les acteurs qui portaient le souvenir de Breendonk se retrouvent eux-mêmes en position de faiblesse : l'État fédéral belge voit ses attributions se réduire peu à peu, tandis que les communautés mémorielles d'anciens résistants et prisonniers politiques ne cessent de perdre de leur influence au sein de la société⁷⁰. Mais aucune de ces évolutions ne semble en mesure d'altérer le message du mémorial, qui paraît s'être figé une fois pour toutes dans les années 1940.

L'inertie prend des allures de résistance obstinée lorsque l'institution est confrontée à l'irruption de nouvelles mémoires. Se crispant sur sa "vérité" élaborée dans les années 1940, le mémorial ne permet pas que d'autres voix se fassent entendre à l'*Auffanglager*. Toute lecture mémorielle s'écarterant du récit patriotique officiel se heurte à une fin de non-recevoir. En 1983, l'institution rappelle ainsi qu'elle s'oppose à toutes "les manifestations sans rapport avec l'objet du mémorial". Ce refus vise en particulier, explicitent les administrateurs du lieu, les manifestations qui, "retenant certaines divisions établies entre les prisonniers par les nazis, prétendraient

célébrer les mérites de telle ou telle catégorie particulière de persécutés"⁷¹. La mémoire patriotique inclusive reste pour les anciens prisonniers politiques l'unique mémoire acceptable. Une seule histoire peut être racontée à Breendonk.

Cette politique fermée du souvenir, menée par quelques figures tutélaires du monde des "anciens" qui ont fait le vide autour d'eux, n'est pas sans conséquence sur le nombre de visiteurs. La fréquentation du site, en diminution constante depuis la fin des années 1950, atteint un nouveau plancher au cours des années 1980. La moyenne annuelle des visiteurs est à peine de 46.643 entre 1978 et 1987, alors qu'elle s'élevait à 83.067 au cours de la première décennie d'existence du mémorial, pour tomber à 63.925 entre 1957 et 1968, puis à 59.351 durant la période 1968-1977. Comme doivent en convenir les administrateurs, "on est loin du retentissement de l'immédiat après-guerre"⁷². Le destin de Breendonk semble alors scellé. À l'instar d'autres sites emblématiques de la mémoire patriotique, comme la colonne du Congrès, le mémorial national apparaît comme un reliquat du passé, destiné à mourir à petit feu. Le nombre de visiteurs reste certes conséquent en comparaison avec d'autres lieux de mémoire, mais les rescapés ne se font plus d'illusions sur ce que les jeunes en retiennent. Car telle est bien la principale menace qui pèse sur

69. LODE WILS, *Van Clovis tot Happort : de lange weg van de naties in de Lage Landen*, Louvain, 1992; JEAN STENGERS, "La déconstruction de l'État-nation : le cas belge", in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1996, 50, p. 36-54; KAS DEPPEZ & LOUIS VOS (dir.), *Nationalism in Belgium : Shifting Identities, 1780-1995*, Houndmills, 1998; MARNIX BEYEN & PHILIPPE DESTATTE, *Nouvelle histoire de Belgique. 5. Un autre pays, 1970-2000*, Bruxelles, 2009. 70. ALAIN COLIGNON, "La Belgique : une patrie d'anciens combattants ?", in *Cahiers d'histoire du temps présent*, 1997, 3, p. 115-142. 71. *Mémorial national du Fort de Breendonk. Rapport IX (1979-1983)*, Willebroeck, 1984. 72. *Mémorial national du Fort de Breendonk. Rapport X (1983-1987)*, Willebroeck, 1987, p. 9. Tous les chiffres de fréquentation du mémorial proviennent des rapports quinquennaux produits par l'institution.

Breendonk : si l'institution peut fermer la porte au nez des nouvelles mémoires portées par la génération 1968, elle ne peut gagner le combat contre l'indifférence.

IV. 1995-2010 : les nouvelles autorités du passé

Le mémorial va pourtant renaître de ses cendres. À partir du milieu des années 1990, l'attention pour le monument croît brusquement, notamment de la part de l'État belge. Bénéficiant à plein de la nouvelle politique commémorative qui s'impose, Breendonk va, à l'aube du XXI^e siècle, se réinventer. Les racines de ce retournement sont à chercher à l'extérieur du fort. Les années 1990 sont marquées par un net regain d'intérêt pour la Seconde Guerre mondiale, en particulier au sein de la classe politique et du monde enseignant. La résurgence de l'extrême droite paraît donner une nouvelle actualité à un épisode historique qui semblait devoir tomber dans l'oubli. Les succès électoraux du *Vlaams Blok* en Flandre et du Front national en Belgique francophone font en effet craindre à certains observateurs un retour du fascisme, tandis que d'autres soulignent que seules les "leçons de l'histoire" pourront précisément préserver la démocratie des dangers de l'extrémisme. Une nouvelle conception de l'éducation à la citoyenneté triomphe, dans laquelle le conflit 1940-1944 fait fonction d'avertissement politique et moral.

Les fastueuses célébrations du cinquantième anniversaire de la Libération en 1994, suivies l'année suivante de celles de la victoire alliée sur l'Allemagne nazie, illustrent ce tournant. Si les cérémonies d'hommage et fêtes populaires prennent place jusque dans les plus petits villages, le mémorial national n'est pas oublié de cette vague commémorative. La plateforme mise en place par le gouvernement fédéral pour coordonner l'hommage lui attribue l'une des cinq manifestations d'ampleur nationale qui rythment les commémorations. Mais la cérémonie qui se tient le 7 mai 1995 en présence du roi Albert II ne sera pas une énième manifestation patriotique parmi les autres. Hommage est rendu ce jour-là, annonce l'intitulé de la cérémonie, "à toutes les personnes qui ont été privées de leur liberté"⁷³. Lévy tient à cette occasion un discours surprenant, reprenant à son compte les nouveaux motifs mémoriels qui s'imposent alors. La Libération qu'il décrit n'est plus un événement national, mais une libération pour l'ensemble des peuples d'Europe, tous victimes d'une dictature qui semble désormais sans visage. "Nos frères et nos sœurs de langue allemande", déclare-t-il, "devaient aussi retrouver la joie de vivre dans un pays libéré et échapper au travail forcé et au service obligatoire". Les Allemands avaient en effet, eux aussi, "eu des morts et des enrôlés de force. Ils avaient connu toutes les douleurs de la guerre et de la dictature"⁷⁴. Lévy n'abandonne pas seulement la lecture patriotique des événements, mais

73. *De trein van de hoop - Le train de l'espoir - Der Zug der Hoffnung - The train of hope. Manifestation organisée à l'occasion du 50^e anniversaire de la libération des camps, de la fin des hostilités en Europe et du début de la réconciliation européenne (Bruxelles, Forest national, 8 mai 1995)*, Bruxelles, 1995. 74. *Mémorial national du Fort de Breendonk. Rapport XII (1991-1995)*, Willebroeck, 1995, p. 5.

reconnaît aussi, pour la première fois, la diversité des victimes du nazisme. Toutes, souligne-t-il à présent, méritent hommage et reconnaissance, car toutes ont été privées de liberté : les prisonniers politiques et les résistants, bien entendu, mais également “les Juifs, les Tsiganes, les anti-nazis, les prêtres, les francs-maçons, les marxistes... et aussi les prisonniers de guerre et les travailleurs forcés”⁷⁵. Les patriotes qui s’étaient levés contre l’occupant ne sont, désormais, plus les seules victimes dignes d’être célébrées à l’*Auffanglager*.

Un demi-siècle après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le passage d’une mémoire patriotique à une mémoire placée sous le signe des droits de l’homme est acté. La “dénationalisation” du conflit, l’attention pour les victimes de la persécution raciale, ou encore le finalisme de la construction européenne : sur tous ces terrains, une nouvelle norme mémorielle s’impose, en Belgique peut-être plus tardivement encore que dans les autres pays d’Europe occidentale. Et Breendonk compte bien trouver, dans ces nouveaux cadres, une nouvelle raison d’être. Avant d’abandonner ses fonctions présidentielles, Lévy s’est en effet lancé dans un “ultime combat”⁷⁶. Il entend convaincre les pouvoirs publics de réhabiliter le fort, et ne rechigne pas pour cela à s’adapter au langage mémoriel dominant. Longtemps sourd face aux demandes d’aides financières du mémorial, le ministère de la Défense nationale ne reste pas insensible à ce nouveau

discours. Il dégage 60 millions de francs pour financer la restauration du site, et s’engage à augmenter la dotation annuelle du fort “en vue de préparer la création d’un centre éducatif moderne”⁷⁷. En avril 1999, le ministre de la Défense, Jean-Pol Poncelet, déclare à la Chambre vouloir faire de Breendonk un outil pour “la prise de conscience par les futurs citoyens des dangers et des conséquences du fascisme et du racisme”⁷⁸. Mais il signale dans le même temps un obstacle de taille : il n’a guère de prise sur la gestion du mémorial, puisque celui-ci est une institution publique autonome avec sa propre personnalité civile. Cette entrave à la “modernisation” de Breendonk ne tardera pas à être levée.

L’État et la société civile de la mémoire

Plus encore que Poncelet, son successeur à la tête du ministère de la Défense nationale, André Flahaut, se montre tout au long de son mandat particulièrement soucieux de “devoir de mémoire”. Dans ce cadre, ce socialiste francophone va attribuer une place de choix au mémorial. La réhabilitation du lieu lui paraît d’autant plus urgente que l’évolution institutionnelle du pays modifie la donne quant à la gestion du passé. En quête de légitimité historique, les nouvelles entités fédérées investissent en effet, à cette époque, divers lieux de mémoire emblématiques. La Flandre, en particulier, s’avère toujours plus entreprenante dans ce domaine. Elle accorde une attention croissante à la tour de l’Yser et à la caserne Dossin, deux sites

75. *Idem*, p. 3. 76. CHRISTIAN LAPORTE, “Le camp de Breendonk en voie de rénovation”, in *Le Soir*, 27.8.2002, p. 5. 77. “Question orale de M. Rony Cuyt au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale sur ‘le monument national du Fort de Breendonk – rénovation’”, in *Chambre des Représentants de Belgique, documents parlementaires*, 21.4.1999, p. 793. 78. *Loc.cit.*

au passé pour le moins contrasté, mais qui ont dorénavant pour point commun d'être l'objet d'un investissement institutionnel sans précédent. L'État fédéral n'entend pas être en reste, refusant d'abandonner le passé aux régions et communautés. Dès lors, c'est paradoxalement au moment où il est le plus affaibli – les accords de la Saint-Michel en 1993 sont passés par là – que l'État belge se montre le plus actif dans la valorisation de "son" histoire. Comme le résumera plus tard Olivier Van der Wilt, nouveau conservateur du mémorial de Breendonk, les usages pédagogiques de la mémoire gagnent à partir des années 1990 non seulement en importance, mais sont également "de plus en plus institutionnalisés"⁷⁹.

Le ministère de la Défense nationale va, dans ce contexte, tenter de reprendre la main sur le mémorial. Redoutant à demi-mot que Breendonk ne soit à son tour revendiqué par la Communauté flamande, Flahaut légitime plus ouvertement ce nouvel interventionnisme par la disparition annoncée des derniers rescapés : l'État doit reprendre une partie des prérogatives autrefois dévolues aux anciens prisonniers afin d'assurer la pérennité du lieu et l'accomplissement de sa mission pédagogique⁸⁰. En outre, argumente le ministre, son département multiplie depuis quelques années les initiatives liées à la mémoire des deux guerres mondiales, initiatives dont la coordination est garantie par un con-

seil consultatif baptisé Pôle historique de la Défense. Le mémorial rénové s'inscrira donc dans une politique commémorative "plus cohérente", dans laquelle le Boyau de la mort, le Musée royal de l'Armée ou encore le fort d'Eben-Emael ont également leur place⁸¹.

Ce que Carton de Wiart n'avait pu réussir en 1947, Flahaut l'obtient sans encombre un demi-siècle plus tard. C'est en effet sans la moindre opposition qu'il parvient, par la loi du 27 mars 2003, à placer Breendonk sous tutelle étatique, avec l'ambition avouée de centraliser la politique du souvenir. La composition du nouveau conseil d'administration illustre la (partielle) mise à l'écart des "anciens", qui avaient jusqu'alors les pleins pouvoirs sur le mémorial. Sur les quinze mandataires, seuls quatre sont encore des rescapés du fort. Les onze autres sont des représentants des pouvoirs publics, mais également des personnalités extérieures à Breendonk, actives dans la promotion de la démocratie et de la citoyenneté. La présence de ces "citoyens engagés" témoigne, on va le voir, d'un autre changement qui affecte la mémoire de guerre.

Outre l'État et les rescapés, aux prises avec l'héritage du conflit depuis la Libération, un nouvel acteur fait son apparition sur la scène commémorative en ce début de XXI^e siècle. Une société civile de la mémoire se forme, où s'engagent des citoyens individuels dont l'expérience ne se rattache directement ni

79. Allocution d'Olivier Van der Wilt au colloque *Europäische Perspektiven der Gedenkstättenpädagogik zur NS-Zeit in Frankreich, Belgien, Luxemburg und Deutschland*, 3-5 novembre 2008, Osthofen (<http://www.eu-tagung-osthofen.eu/index.php/van-der-wilt.html>).

80. CHRISTIAN LAPORTE, "Breendonk restera national", in *Le Soir*, 13.2.2003, p. 5. 81. Intervention d'André Flahaut, "Proposition de loi portant modification de la loi du 19 août 1947 créant le Mémorial national de Breendonk. Discussion générale", in *Chambre des Représentants, documents parlementaires*, 7 .2.2003.



En septembre 2004, à l'occasion d'un pèlerinage national marqué par les commémorations du soixantième anniversaire de la Libération, André Flahaut dépose une couronne d'hommage aux victimes de l'"Aufflanglager". Ministre de la Défense nationale, il était parvenu l'année précédente à faire voter une loi plaçant le mémorial sous la tutelle de son département. (© Fort Breendonk)

à l'Occupation, ni à la gestion des affaires publiques. Se structurant d'une manière bien plus lâche que les très disciplinées associations d'"anciens" qui dominaient jusqu'alors le champ mémoriel, cette nouvelle génération de commémorateurs s'engage au nom de valeurs générales, comme la défense des droits de l'homme, et non pour transmettre une expérience personnelle. Il n'est donc pas surprenant qu'elle tente de lier, plus explicitement qu'avant, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale aux problèmes politiques contemporains. Jos Vander Velpen, président de la *Liga voor Mensenrechten*, est un exemple emblématique de ces nouveaux porteurs de mémoire. Après avoir signé au cours des années 1990 plusieurs ouvrages sur le péril "néo-fasciste" en Europe, cet avocat anversois poursuit dans cette voie en publiant une histoire remarquée de Breendonk. Son titre – *En wat deed mijn eigen volk ?* – illustre combien la mémoire de l'*Auffanglager* est sortie de ses anciens cadres. À rebours d'une histoire définitivement close, ce livre narre un combat qui serait toujours en cours : celui de la démocratie contre l'extrême droite, à présent incarnée par le *Vlaams Blok* et son fameux slogan électoral "*Eigen volk eerst*". À travers l'historique du camp, il s'agit de montrer où peuvent mener, hier comme aujourd'hui, les régimes totalitaires et discriminatoires. L'ouvrage est en effet écrit "dans l'espoir que les événements qui y sont décrits ne se produiront plus jamais". Car, pour Vander Velpen, l'Occupation n'est en rien "une période bien délimitée, terminée

depuis longtemps" : "Non, le passé n'a jamais de fin"⁸².

Éduquer à la citoyenneté en maintenant la guerre dans le présent : cette idée, loin d'être neuve, trouve pourtant une force inédite lorsque l'État devient un acteur central de la commémoration. La nouvelle société civile de la mémoire partagée, elle aussi, cette ambition. Ce n'est donc pas seulement d'en haut, mais également d'en bas qu'on en appellera toujours plus au "devoir de mémoire". Et c'est notamment par la visite au fort de Breendonk, à présent rénové, que cette éducation à la démocratie devra s'accomplir.

Un mémorial des droits de l'homme

Le 6 mai 2003, le roi Albert II inaugure en grande pompe le "Breendonk nouveau"⁸³. Faisant suite à des décennies d'immobilisme, cette réhabilitation a été menée à bien en quelques années à peine, grâce à la nouvelle configuration mémorielle qui s'impose à partir des années 1990. Le fort est restauré, tandis qu'un tout nouveau parcours muséographique voit le jour. L'institution expliquera plus tard que cette rénovation était devenue indispensable "afin de délivrer au mieux notre message"⁸⁴. Mais ce message est, lui aussi, profondément adapté. Comme l'indique l'historien chargé de mettre en place cette rénovation, on assiste à un spectaculaire retournement : le mémorial national passe "de l'exaltation patriotique aux droits de l'homme"⁸⁵.

82. JOS VANDER VELPEN, *En wat deed mijn eigen volk ? Breendonk : een kroniek*, Berchem, 2003, p. 8-10. 83. "Question orale de Mme Anne-Marie Lizin au ministre de la Défense sur 'le camp de Breendonk'", in *Sénat de Belgique, documents parlementaires*, 23.10.2003. 84. OLIVIER VAN DER WILT, TINE JORISSEN & DIMITRI RODEN, *Mémorial national du Fort de Breendonk : dossier pédagogique [pour les] enseignants*, Willebroeck, 2008. 85. PATRICK NEFORS, "Breendonk. Un mémorial des droits de l'homme", in *Espace de Libertés*, 2005, 330, p. 13.

Les droits de l'homme s'érigent, à cette époque, en éthique du "village global" occidental : alors que les grands récits idéologiques semblent avoir tous échoués, les droits de l'homme apparaissent comme l'unique alternative morale – aussi minimale et tournée uniquement vers les prérogatives individuelles soit-elle – susceptible de transcender les divisions du politique⁸⁶. À Breendonk comme ailleurs, l'idéologie des droits de l'homme permet désormais de lier les discriminations d'hier à celles d'aujourd'hui. À en croire les nouveaux responsables du mémorial, les parallèles sont légion entre des "situations historiques" et une "actualité mondiale où les mêmes ressorts émotionnels et propagandistes sont utilisés en vue de manipuler l'opinion et de l'amener dans les voies obscures de l'extrémisme"⁸⁷. Dans ce contexte, la plus grande vigilance démocratique s'imposerait face à un passé qui pourrait à tout moment ressurgir. "Si l'on continue", déclare en 2007 un des rescapés du camp à présent impliqué dans les visites scolaires, "un jour viendra où un élu, ministre *Vlaams Belang*, sera responsable du fort de Breendonk... et rouvrira le camp !"⁸⁸. Le mémorial rénové trouve ainsi sa place dans une politique commémorative plus large qui fait de la Seconde Guerre mondiale à la fois un avertissement et un remède contre tous les extrémismes. Les visites scolaires au fort rendront les futurs citoyens plus tolérants, affirme avec enthousiasme l'un des initiateurs de la loi du 27 mars 2003, permettant que

"le racisme et le néo-nazisme ne l'emportent jamais dans notre pays"⁸⁹.

Pour ce faire, le message de Breendonk est élargi dans plusieurs directions. Les motifs catholiques qui imprégnaient jusqu'alors le mémorial sont, tout d'abord, évacués. Chrétien converti, Lévy avait tenté d'envelopper le lieu dans une mystique patriotico-religieuse, accordant notamment une place de choix à la mémoire de monseigneur Gramann, l'aumônier de la *Wehrmacht* qui assista avant leur exécution certains condamnés à mort de Breendonk. Un imposant autel dédié à ce prélat autrichien avait été édifié au centre de la chambre de méditation – une "chapelle souterraine" dans le langage de Lévy – qui clôturait la visite, là où était installé un atelier de vêtements sous l'Occupation⁹⁰. Avec la rénovation de 2003, ce local est réaffecté au thème de l'habillement, et l'action de Gramann présentée "dans un contexte purement historique"⁹¹. La morale catholique de l'ancien mémorial semble, à l'heure de la société multiculturelle, soudain aussi désuète que le patriotisme qui l'avait longtemps accompagnée. La leçon de Breendonk se veut désormais ouverte, libérée des idéologies qui enserraient jusqu'alors le mémorial.

La palette des "histoires individuelles" narrées aux visiteurs est, elle aussi, étendue. Alors que les prisonniers politiques belges étaient auparavant les (seuls) héros de Breendonk, la pluralité des victimes est à présent célébrée.

86. SAMUEL MOYN, *The Last Utopia : Human Rights in History*, Cambridge, 2010. 87. OLIVIER VAN DER WILT, TINE JORISSEN & DIMITRI RODEN, *Mémorial...* 88. André Wynen, cité dans THIERRY BOUTTE, "Comment entrer en résistance en 2007", in *La Libre Belgique*, 9.5.2007, p. 3. 89. "Interpellatie van de heer Joos Wauters tot de minister van Landsverdediging over 'het national gedenkteken Fort van Breendonk'", in *Chambre des Représentants, commission de la Défense nationale*, 4.2.2003. 90. *Le Fort de Breendonk...*, p. 111. 91. PATRICK NEFORS, "Breendonk. Un mémorial des droits de l'homme...", p. 14.

Le nouveau musée signale volontiers que des Juifs, des communistes, des étrangers et même des prisonniers de droit commun furent également internés à l'*Auffanglager*. Dans une visée pédagogique évidente, la présence de femmes parmi les prisonniers est elle aussi soulignée, de même que la diversité des âges et des classes sociales. "La résistance à l'oppression et la lutte pour les valeurs démocratiques", écrivent les historiens attachés à l'institution, "se jouent des clivages sociaux"⁹². Loin d'être encore une menace, l'hétérogénéité des détenus cadre désormais parfaitement avec la volonté du mémorial de faire du nazisme l'exemple-type des régimes totalitaires dont, finalement, tous et toutes peuvent être victimes.

Dans ce contexte pour le moins changeant, la contre-mémoire homosexuelle trouve, elle aussi, finalement place à Breendonk. Réclamée depuis la fin des années 1970, la participation des associations homosexuelles à la cérémonie annuelle s'était systématiquement heurtée à une fin de non-recevoir. En 2001 encore, cette revendication figurait dans la proposition de résolution introduite, sans succès, par trois députés francophones dans l'espoir de faire reconnaître par les autorités la déportation d'homosexuels sous le régime nazi⁹³. Une "primeur de taille" survient pourtant à l'automne 2004 : les associations homosexuelles sont pour la première fois invitées à participer à l'hommage officiel. L'heure n'est plus aux "réactions homophobes

des anciens combattants", peut se réjouir un magazine de la communauté homosexuelle publié cette année-là⁹⁴. La boucle est ainsi bouclée : le nouveau régime mémoriel en vigueur à Breendonk fait désormais siennes toutes les discriminations, qu'elles aient eu lieu à l'*Auffanglager* ou ailleurs.

V. Conclusion : la violence du souvenir

La rénovation de Breendonk au tournant du siècle s'avère, du point de vue des pouvoirs publics, une incontestable "réussite"⁹⁵. Sur le plan comptable, on peut même parler de *success story* : en 2005, année qui voit la célébration du soixantième anniversaire de la libération des camps, plus de 100.000 visiteurs sont enregistrés, chiffre qui n'avait été atteint qu'une fois dans l'histoire du mémorial, en 1949, juste après l'ouverture du lieu au public. L'intérêt persiste par la suite puisqu'au cours de la période qui va de 2005 à 2010, plus de 97.000 personnes franchissent chaque année les portes du fort, soit la plus forte moyenne jamais enregistrée. La rénovation du mémorial, peut se réjouir le ministre Flahaut, "a ressuscité (...) l'histoire"⁹⁶.

Mais ce succès a un goût particulièrement amer pour les prisonniers politiques. Au lendemain de la Libération, ceux-ci comptaient parmi les rares vainqueurs du combat mémoriel belge, leur capital symbolique leur offrant

92. OLIVIER VAN DER WILT, TINE JORISSEN & DIMITRI RODEN, *Mémorial...* 93. "Proposition de résolution relative à la reconnaissance officielle des homosexuels victimes du nazisme", in *Chambre des Représentants de Belgique, documents parlementaires*, 12.2.2001. 94. "Breendonk herdenkt holebi's", in *Zizo. Magazine voor holebi's*, 9-10.2004, 66, p. 24. 95. "Question orale de Mme Anne-Marie Lizin au ministre de la Défense sur 'le camp de Breendonk'", in *Sénat de Belgique, annales parlementaires*, 23.10.2003. 96. ANDRÉ FLAHAUT, "Préface", in SIMON JACOB, *Les sept de Mons*, Bruxelles/Willebroeck, 2005, p. 5.

alors une reconnaissance officielle dont les autres milieux de mémoire étaient privés. Cette victoire est toutefois de courte durée. À Breendonk, les plaintes quant au manque de soutien des autorités publiques se font rapidement entendre, et cette “déception” ne fait que croître à partir des années 1970⁹⁷. C’est pourtant une autre forme de désillusion qui les attend dans les années 2000. Avec la reprise en main du mémorial par le ministère de la Défense nationale, les rescapés de l’*Auffanglager* ont le sentiment d’être mis à l’écart du lieu où ils ont tant souffert. Ils ne protestent plus, cette fois, contre l’indifférence, mais contre leur refoulement.

Comme doit bien l’admettre Flahaut en 2003, le passage de Breendonk sous contrôle étatique est “très mal perçu” par des prisonniers politiques qui se sentent – à tort, précise le ministre – “dépossédés de ‘leur’ mémorial”⁹⁸. S’estimant victimes d’un coup de force, des anciens détenus n’ayant pas été reconduits au sein du conseil d’administration déposent un recours en annulation devant le Conseil d’État, tandis que deux autres, nommés, eux, au sein de ce nouveau conseil, démissionnent par solidarité avec leurs ex-collègues. Le ministère de la Défense nationale refuse toutefois de céder face aux “anciens” et procède au remplacement des administrateurs démissionnaires. Face à une situation qui n’a pas manqué d’attirer l’attention de la presse, il propose néanmoins un compromis à l’automne 2003 : la composition du conseil d’ad-

ministration ne sera pas modifiée, mais un comité d’accompagnement, exclusivement composé d’anciens prisonniers, verra le jour. Cette “main tendue aux rescapés” est toutefois rejetée⁹⁹.

Avec l’émergence du nouveau Breendonk, les anciens prisonniers politiques ne perdent pas seulement leur mainmise sur l’institution. Ils perdent également la place hégémonique qu’ils occupaient jusqu’alors dans le récit officiel du mémorial. Leur amertume se fait dès lors publiquement entendre : la résistance tomberait dans l’oubli. La place toujours plus importante accordée à la persécution raciale, y compris à Breendonk, aurait pour effet de renvoyer les prisonniers politiques dans l’ombre. En 2001, le dernier survivant francophone de l’*Auffanglager*, qui guide encore les écoliers à travers le fort, ne cache pas son “malaise” : “Quels moyens avons-nous pour parler de notre cas ? Les Juifs ont une organisation très forte et les jeunes, chez eux, prennent plus facilement la relève. L’Holocauste a acquis une telle place que quand je dis que j’ai été prisonnier en camps de concentration, on me répond régulièrement : ‘Ah, vous êtes donc Juif’. Il y a eu autant de non-Juifs que de Juifs qui ont été exterminés et on n’en parle pas. Nous voudrions qu’on reconnaisse un peu notre existence et nos morts”¹⁰⁰.

Ce sentiment d’avoir perdu la bataille du souvenir s’accroît encore au cours des années qui suivent. Malgré la multiplication des ini-

97. “Allocution prononcée le 21 octobre 1972 à l’occasion du XXV^e anniversaire de la création du Mémorial National du Fort de Breendonk, par le président de son conseil d’Administration, le chevalier Simonart” [1972], p. 6 (CEGES, Br B8/116). 98. Réponse d’André Flahaut à une “question orale de Mme Anne-Marie Lizin au ministre de la Défense sur ‘le camp de Breendonk’”, in *Sénat de Belgique, annales parlementaires*, 23.10.2003. 99. CHRISTIAN LAPORTE, “Malaise autour du nouveau Breendonk”, in *Le Soir*, 3.10.2003, p. 4. 100. Robert Schriewer, cité dans PAUL VAUTE, “Une mémoire (sur)vivante de Breendonk”, in *La Libre Belgique*, 26.4.2001, p. 5.

tiatives étatiques visant à commémorer l'Occupation, des anciens résistants crient en 2009 au "dénier de mémoire". Tous les efforts des pouvoirs publics, regrettent-ils, se concentrent "uniquement sur le souvenir de la Shoah"¹⁰¹. Pierre-Paul Baeten, qui en tant que président du Groupe Mémoire représente à la fois les prisonniers politiques et raciaux, appelle ainsi à ne pas réduire le combat mené contre l'occupant aux actions contre la persécution des Juifs. Cet ancien résistant met en garde contre "une dangereuse relecture de l'histoire" : nombre de résistants ont certes "été honorés pour avoir sauvé des Juifs" mais ces "citoyens de tous bords se sont d'abord levés contre une occupation inspirée par un régime fasciste pour sauver les libertés de la Belgique"¹⁰².

En ce début de XXI^e siècle, à Breendonk comme ailleurs, les leçons devant être tirées de la guerre ont radicalement changées, et de nouveaux acteurs ont fait leur apparition sur la scène commémorative. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'une trêve a été déclarée entre des milieux de mémoire se livrant concurrence depuis la Libération. Au sein de ce champ de tensions, l'équilibre a simplement basculé : les héros d'hier sont devenus les "généralistes" d'aujourd'hui, comme le déplore le président de l'Association nationale des rescapés de Breendonk en 2006¹⁰³. En sollicitant l'État pour sauver le mémorial, les prisonniers politiques ont finalement précipité leur

propre éviction : l'héritage de Breendonk leur échappe toujours plus. Ces commémorateurs, qui avaient depuis la fin des années 1940 systématiquement repoussé les mémoires alternatives de "leur" lieu de souffrance, sont à leur tour mis à l'écart, avec la même violence symbolique dont ils avaient eux-mêmes fait montre auparavant.

La structure du paysage commémoratif belge, fondée sur l'exclusion réciproque, n'a pas seulement comme conséquence d'éloigner les communautés mémorielles les unes des autres. Elle a également pour effet de réduire en peau de chagrin l'espace démocratique au sein des différents lieux de mémoire. L'exemple de Breendonk est explicite : les représentants de "la" mémoire de guerre ne peuvent, quel que soit le régime mémoriel dominant, s'y faire entendre que parce que d'autres voix sont condamnées au silence. Et comme le montre la réinvention du lieu dans les années 2000, l'introduction d'une mémoire placée sous le signe des droits de l'homme ne s'opère pas avec moins de violence symbolique, les nouveaux idéaux s'avérant finalement tout aussi contraignants que les doctrines patriotiques qui avaient dominé les premières décennies d'après-guerre. Plus d'un demi-siècle après la Libération, une mémoire prend le pas sur l'autre, mais la lutte pour le souvenir, elle, continue.

BRUNO BENVINDO (°1980) est historien, attaché au Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES). Ses recherches actuelles portent sur la mémoire des deux guerres mondiales et le rôle des pouvoirs publics dans la commémoration du passé. Il a récemment publié, avec Evert Peeters, "Scherven van de oorlog. De strijd om de herinnering aan de Tweede Wereldoorlog, 1945-2010" (Anvers, 2011), paru en français sous le titre "Les Décombres de la guerre. Mémoires belges en conflit, 1945-2010" (Bruxelles, 2012).

¹⁰¹. CHRISTIAN LAPORTE, "L'appel désespéré des 'anciens'", in *La Libre Belgique*, 30-31.5.2009, p. 11. ¹⁰². Pierre-Paul Baeten, cité dans CHRISTIAN LAPORTE, "Demotte recalé par les prisonniers politiques", in *La Libre Belgique*, 23.8.2008, p. 7. ¹⁰³. François De Coster, cité dans CHRISTIAN LAPORTE, "Les prisonniers politiques fort amers", in *La Libre Belgique*, 2.10.2006, p. 7.